

<p>Département de Seine-Maritime Arrondissement de ROUEN Canton de NOTRE DAME DE BONDEVILLE</p> <p>Commune de MALAUNAY</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>SEANCE DU 14 MARS 2023</p>
<p><u>Nombre de Conseillers</u> :</p> <p>X En exercice : 29 X Présents : 22 X Votants : 28 X Pouvoirs : 6</p>	<p>L'An deux mil vingt-trois, le 14 Mars à dix-huit heures, trente minutes, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par Monsieur Guillaume COUTEY, Maire, conformément à l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire et publique, sous la présidence de Monsieur Guillaume COUTEY, Maire.</p> <p>L'affichage réglementaire a été effectué.</p>
<p>ETAIENT PRESENTS : MM. COUTEY, STALIN, MARTINE, NUNES, PERQUIER, BARAY, DELANDE, GUEROULT, DUBOC, VIOLETTE, BEAUPERE, MANSION, Mmes LEUMAIRE, GLATIGNY, BERNAY, COLOMBEL, COLLE, RAINGLET, BONNESOEUR, FABEL, BADJI, DEBES.</p> <p>ABSENTE OU EXCUSÉE : Mme CAPRON,</p> <p>AVAIENT DELIVRE POUVOIRS : M. METAYER, (représenté par M. COUTEY), Mme DE SAINT ANDRIEU (représentée par Mme BADJI), M. BERNAY (représenté par Mme BERNAY), Mme ERDOGAN (représentée par Mme. LEUMAIRE) M. PAVIE (représenté par M. STALIN), Mme LETULLIER (représentée par M. MANSION).</p> <p>Mme. Marceline BONNESOEUR remplit les fonctions de secrétaire de séance.</p> <p>Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint le Conseil Municipal peut valablement délibérer.</p>	

2023/001	APPROBATION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION PAPIER CARTONS POUR L'ENLEVEMENT DU PAPIER USAGE ET DES ARCHIVES DESTINEES A ETRE DETRUITES	Adoptée à l'unanimité
2023/002	MISE A JOUR DU DOSSIER D'INFORMATION COMMUNALE SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)	Adoptée à l'unanimité
2023/003	SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DANS LE CADRE DE LA CHARTE FORESTIERE	Adoptée à l'unanimité
2023/004	ARRET DU PROJET DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL	Adoptée à l'unanimité
2023/005	ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX MAISONS D'ASSISTANTS MATERNELS SUITE A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET	Adoptée à l'unanimité
2023/006	SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU COMPLEXE SPORTIF TENNIS ET PADEL AU TENNIS CLUB DE MALAUNAY	Adoptée à l'unanimité
2023/007	SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ADHESION AVEC L'ASSOCIATION DES FRANCAS DE SEINE-MARITIME	Adoptée à l'unanimité
2023/008	MODIFICATION DU REGLEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL DU PERSONNEL DE LA VILLE ET DU CCAS DE MALAUNAY	Adoptée à l'unanimité
2023/009	MISE EN PLACE DU FORFAIT " MOBILITÉS DURABLES"	Adoptée à l'unanimité

2023/010	PLAN DE FORMATION 2023-2024	Le conseil prend acte de ce bilan.
2023/011	MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS	Adoptée à l'unanimité
2023/012	MODIFICATION D'UN EMPLOI A TEMPS COMPLET D'AGENT DE BIBLIOTHEQUE AU SEIN DU SERVICE CULTUREL AU GRADE D'ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	Adoptée à l'unanimité
2023/013	CREATION D'UN EMPLOI A TEMPS COMPLET D'ASSISTANT A LA DAC ET A L'EMMA	Adoptée à l'unanimité
2023/014	CREATION D'UN EMPLOI A TEMPS NON COMPLET 2H D'AGENT POLYVALENT AU SEIN DU POLE ESPACES VERTS	Adoptée à l'unanimité
2023/015	MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE CERTAINS ENSEIGNANTS DE L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ET DES ARTS	Adoptée à l'unanimité
2023/016	RÉMUNÉRATION DES STAGIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	Adoptée à l'unanimité
2023/017	CONVENTION FINANCIERE	Adoptée à l'unanimité
2023/018	REMBOURSEMENTS DE FRAIS AVANCÉS PAR UN AGENT: FRAIS D'INSCRIPTION A L'EXAMEN DU CODE DE LA ROUTE	Adoptée à l'unanimité
2023/019	LE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023	Adoptée à l'unanimité

Guillaume COUTEY



Maire

Marceline BONNESOEUR

A blue ink signature, appearing to read 'M. Bonnesoeur', is written in a cursive style. Below the signature, the text 'Secrétaire de séance' is printed.

Secrétaire de séance

Pour affichage le 17 mars 2023.

La présente liste peut faire recours devant le Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.